

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/2/2022

Dossier complet le :

14/2/2022

N° d'enregistrement :

2022-6083

1. Intitulé du projet

Travaux de mise aux normes de largeur de la RD154 sur la commune de MECQUIGNIES avec aménagement de berges du ruisseau de Mecquignies et création d'un cheminement piéton en traversée communale

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CAMBIER Guislain

Le président

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 3 3 2 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	10- Ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu sous les conditions de respecter les critères et seuils suivants : -installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ;

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne :

- la mise aux normes de largeur de la RD154. (maîtrise d'ouvrage : DEPARTEMENT DU NORD).
- la stabilisation et le renforcement des berges de la rive droite du ruisseau sur un linéaire de 708 ml, afin de pérenniser la chaussée menacée d'affaissement. (maîtrise d'ouvrage : C.C.PAYS DE MORMAL) .
- Ainsi que la création d'un cheminement piéton (maîtrise d'ouvrage : COMMUNE DE MECQUIGNIES) .

Ces interventions sont rendus nécessaires dans le cadre de la sécurisation des usagers sur le RD154 et la création d'accotement et d'un cheminement piéton.

Le présent formulaire d'examen cas par cas est réalisé par la CC pays de MORMAL dans le cadre du confortement des berges.

4.2 Objectifs du projet

Les dégradations des berges du ruisseau de Mecquignies sises en accotement de la RD 154 en traversée de l'agglomération présentent un caractère préoccupant quant à la stabilité structurelle de l'infrastructure routière.

Les faibles dimensions ou l'instabilité de l'accotement amènent, d'autre part, un problème de sécurité pour les usagers notamment pour les piétons qui doivent emprunter la bande de roulement pour circuler.

Le projet consiste à répondre simultanément aux 3 objectifs suivants :

- Stabiliser et renforcer les berges du ruisseau afin de pérenniser la chaussée menacée d'affaissement ;
- Améliorer la sécurité des piétons en créant un trottoir ;
- Faire ralentir les usagers de la route départementale.

Les solutions ont été proposées dans un contexte d'emprises très réduites et dans un environnement fortement contraint.

L'objectif est donc de proposer une sécurisation de la RD 154. Les faibles dimensions ou l'instabilité de l'accotement amènent, d'autre part, un problème de sécurité pour les usagers notamment pour les piétons qui doivent emprunter la bande de roulement pour circuler notamment les enfants qui doivent marcher sur la route afin de rejoindre un équipement scolaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'hypothèse de base qui a mené le projet est la mise en œuvre d'une chaussée de 5m et d'un cheminement piéton de 1,50m côté ruisseau de Mecquignies.

Le projet permet la mise en sécurité des usagers de la RD154.

Cette mise en sécurité passe par la création d'un accotement de largeur suffisante et d'un cheminement piéton, nécessitant des travaux de renforcement de la berge de rive droit du ruisseau de Mecquignies.

Phase travaux :

L'ensemble des travaux sera réalisé depuis la RD 154 et depuis la berge du cours d'eau. Aucun engin ne circulera dans le lit mineur. Réalisation du cheminement piétons.

Lors de la création de l'accotement, seuls des personnes physiques pourront être amenées à travailler depuis le lit du cours d'eau. Toutes les mesures seront prises pour garantir l'absence de pollution dans le ruisseau de Mecquignies.

Les travaux seront réalisés sur les périodes suivantes :

- Fascines et Caissons végétalisés : sur les mois de septembre et début octobre.
- Boudin coco planté d'hélophytes : entre le 15 juin et le 15 octobre
- Mur de soutènement : entre le 15 juin et le 15 octobre

Les travaux sont envisagés selon le calendrier suivants, sous réserve d'avoir les autorisations environnementales au préalable :

- Travaux sur berges : mi-juin à mi-octobre 2023 et travaux RD154 : mi-juin à mi-octobre 2023

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Infrastructure routière classique avec:

- cheminement piéton
- berges stabilisées

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)
(celui-ci a été pré-instruit et fait l'objet de remarques qui sont en cours de prises en compte)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet :	708 ml
- Surface de techniques végétales sur les berges	284 ml
- Surface des techniques mixtes sur les berges	244 ml
- Surface des techniques minérales	77 ml
- Surface des Habillage végétal devant murs de soutènement existants	103 ml
- Surface du cheminement piéton	708 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 154
Rue du centre
Mecquignies

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 03° 80' 14" 20 Lat. 50° 27' 40" 74

Point d'arrivée :

Long. 03° 79' 71" 60 Lat. 50° 27' 57" 88

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est localisée à 1 km au Sud, il s'agit de la ZNIEFF "Forêt domaniale de Mormal et ses lisières" La ZNIEFF de type 2 se situe au sein de la commune, il s'agit du "Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope la plus de proche est situé à 50 km au sud-est de la zone d'étude il s'agit de l'APPB "Massif forestier de la Lanière"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Les parcs naturels régionaux les plus proches sont localisés à 20 km au Sud "Scarpe - Escaut" et 23 km à l'Est "Avesnois" Les réserves naturelles régionales les plus proches sont à 1.8 km à l'Ouest "Escaut rivière" Une réserve biologique "Le bon wez" se trouve à 2 km au nord de la zone d'étude.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de nuisance sonore
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe en grande partie dans l'emprise de la servitude d'utilité publique AC1 liée au Monument historique (Eglise Saint-Achard de Mecquignies)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors des zones à dominante humide du SDAGE.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet est localisé en zone inondable du PPRI Aunelle– Hogueau. Approuvé le 18 juillet 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les sites BASIAS les plus proches sont les suivants: - NPC 5910510 : "LOR Hilaire Jules (Ets)" (458m) - NPC 5910626: "DEMEURE Marcel (Ets)" (1.4 km)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Sites inscrits : - Le village de Maroilles à environ 20 km du projet - Le Château de Préseau à environ 20 km du projet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 1,5 kilomètres. Il s'agit de la zone FR3100509 « Forêt de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanières et plaine alluviales de la Sambre".
D'un site classé ?	☐	☒	Sites classée : - "Les remparts d'Avesnes sur Helpe" à environ 20 km du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet favorise la mise en œuvre de techniques de type « génie végétal » propices au développement de la faune et de la flore dans le cours d'eau. Privilégier le génie écologique lors de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 sont éloignés du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Mecquignies est concernée par un PPRN risque inondation. Le risque sismique y est modéré et le risque retrait gonflement d'argile y est moyen. Aucun risque mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	La route est déjà existante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'engendrera pas de bruits supplémentaires autres que celui existant sur le site aujourd'hui.

	Engendre-t-il des odeurs ? ☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? ☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ? ☐	☒	Une pollution ponctuelle relative à la circulation des engins de chantier est possible au cours des travaux. Elle peut être négligée. A terme, seuls des rejets liés à la circulation automobiles sont attendus.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? ☐	☒	.
	Engendre-t-il des effluents ? ☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet favorise la mise en œuvre de techniques de type « génie végétal » propices au développement de la faune et de la flore dans le cours d'eau.

Dans les secteurs où les techniques végétales ne peuvent être mises en place, le projet propose une solution de caissons végétalisés qui permet également l'installation d'une ripisylve.

Deux secteurs à fortes contraintes seront aménagés d'un mur de soutènement. Cette technique d'artificialisation de la berge est limitée au maximum et fera l'objet d'une mesure de compensation. Ainsi, un boudin coco planté d'hélophytes sera posé au pied du mur de façon à favoriser la végétalisation du pied de berge.

Enfin, un boudin coco planté d'hélophytes sera mis en place au pied des murs de soutènement existants (103 ml) également de façon à améliorer la situation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à l'annexe 7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Auto-évaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LE QUESNOY

le, 28/01/2022

Signature



